NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16877
31 décembre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

JAN 5 1985

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ETABLI EN APPLICATION
DE LA RESOLUTION 552 (1984) DU CONSEIL DE SECURITE

1. Le Conseil de sécurité a adopté à sa 2546ème séance, le 1er juin 1984, la résolution 552 (1984) dont le dispositif est le suivant :

"Le Conseil de sécurité,

[...]

1. Demande à tous les Etats de respecter, conformément au droit international, le droit de libre navigation;

2. Réaffirme que les navires marchands à destination ou en provenance des ports et installations des Etats riverains qui ne sont pas parties aux hostilités ont le droit de naviguer librement dans les voies de circulation et les eaux internationales;

3. Demande à tous les Etats de respecter l'intégrité territoriale des Etats qui ne sont pas parties aux hostilités, de faire preuve de la plus grande modération et de s'abstenir de tout acte qui pourrait avoir pour effet d'aggraver ou d'étendre le conflit;

4. Condamne les attaques lancées récemment contre des navires marchands à destination ou en provenance de ports de l'Arabie saoudite et du Koweït;

5. Exige que ces attaques cessent immédiatement et que la circulation des navires à destination ou en provenance de ports des Etats qui ne sont pas parties aux hostilités ne soit pas entravée;

6. Décide, au cas où la présente résolution ne serait pas appliquée, de se réunir à nouveau pour envisager des mesures efficaces et en rappoort avec la gravité de la situation en vue d'assurer la liberté de navigation dans la région;

7. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte de l'application de la présente résolution;

8. Décide de rester saisi de la question."

2. Etant tenu, aux termes du paragraphe 7, de rendre compte au Conseil de l'application de cette résolution, j'ai adressé le 4 juin 1984 à tous les Etats des messages où, me référant à la résolution 552 (1984), je les priais de me signaler tous incidents ou faits nouveaux survenus depuis le 1er juin 1984 à 16 h 30 TU qui leur paraissaient utiles pour l'établissement de mon rapport.

3. Pour compléter les renseignements reçus des gouvernements, j'ai également adressé à la même date un télégramme au Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), télégramme dans lequel je lui transmettais le texte de la résolution 552 (1984) et lui demandais de me faire parvenir régulièrement tous renseignements pertinents qui seraient officiellement portés à l'attention de l'OMI.

4. Dans le courant de l'année, j'ai reçu des réponses de 13 Etats. Six d'entre eux - Grèce, Japon, Koweït, Royaume-Uni, Suisse et Turquie - m'ont informé d'incidents précis, trois signalant plus d'un incident. Deux Etats - la République démocratique populaire lao et la Roumanie - ont parlé en termes généraux dans leur réponse des objectifs de la résolution 552 (1984) du Conseil de sécurité ou de divers aspects du conflit sans mentionner d'incident précis. Les gouvernements des cinq autres pays qui ont répondu à mon message - Colombie, Cuba, Iles Salomon, Pakistan et Paraguay - ont indiqué qu'ils n'avaient pas d'incidents à signaler ou de renseignements pertinents à fournir.

5. Suite à ma demande, j'ai également reçu de l'OMI périodiquement des communications.

6. On trouvera à l'annexe I ci-après les principaux renseignements sur des incidents contenus dans les réponses que j'ai reçues des six Etats et dans les communications de l'OMI. A l'annexe II figurent des parties principales des réponses que j'ai eues d'autres gouvernements que ceux des Etats mentionnés à l'annexe I. Des additifs au présent rapport, contenant tous renseignements supplémentaires qui me parviendraient, seront publiés périodiquement.

7. Je tiens aussi à faire savoir à cet égard que, le 10 octobre 1984, le Secrétaire général de la Fédération internationale des ouvriers du transport (FIOT) m'a adressé un télégramme. Il m'y a fait part de la profonde préoccupation de son organisation face à la grave multiplication des attaques contre des navires de la marine marchande et leurs équipages qui sont neutres et n'ont rien à voir dans le conflit qui se poursuit entre l'Iran et l'Iraq. D'après la FIOT, entre le début des hostilités et le 10 juillet 1984, 112 bâtiments ont été atteints par des missiles, des dizaines de marins ont trouvé la mort et plus nombreux encore sont les blessés. Le 18 octobre 1984, j'ai porté par télégramme à l'attention des Gouvernements de l'Iraq et de la République islamique d'Iran la communication de la FIOT. Le même jour, j'ai accusé réception du message de la FIOT, en mentionnant la résolution 552 (1984) du Conseil de sécurité. Dans sa réponse à mon télégramme, le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq m'a fait valoir, le 26 octobre 1984, que son pays se comportait conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international, que le retour à la paix et le règlement pacifique du conflit restaient le problème central et qu'en conséquence c'était à l'Iran qu'il convenait d'adresser un message.

8. Le 15 novembre 1984, le Président de la Chambre internationale de la marine marchande et le Président de la Fédération internationale des armateurs m'ont adressé un télégramme conjoint où ils me disaient que les attaques lancées contre des bâtiments de la marine marchande en raison du conflit opposant l'Iran à l'Iraq avaient fait beaucoup de morts et endommagé ou détruit de nombreux bateaux; aussi demandaient-ils instamment au Secrétaire général et à l'Organisation des Nations Unies de poursuivre leurs efforts pour que ces attaques cessent. Cette communication a été portée le 16 décembre 1984 à l'attention des Gouvernements de l'Iraq et de la République islamique d'Iran. En accusant réception de leur message conjoint aux organisations susmentionnées, j'ai également porté à leur attention la résolution 552 (1984) du Conseil de sécurité.

Annexe I

INCIDENTS SIGNALES PAR DES GOUVERNEMENTS ET PAR L'OMI (1er JUIN-31 DECEMBRE 1984)

DATE DE L'INCIDENT	NOM DU BATIMENT	TYPE	TONNAGE	NATIONALITE DU PROPRIETAIRE	PAVILLON D'IMMATRICULATION	LIEU ET HEURE DE L'INCIDENT	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	SOURCE D'INFORMATION
1er, 2 ou 3 juin	Glantkim	Grumier	32 107 tonneaux	Non précisé	Panama	A 39 milles de l'île de Kharg	Atteint par un missile; remorqué ensuite jusqu'à Bandar Khomeini; d'après des informations communiquées le 31 juillet, on l'aurait fait échouer à Bouchir; dégâts graves	OMI
3/6/84	Büyük Bun	Pétrolier	150 000 tonneaux	Turquie	Turquie	A 40 milles environ au sud de l'île de Kharg, lat. 28°36' N long. 50°50' E; à 10 h 30, heure locale	Attaqué par un avion iraquien [source a)]	a) Lettre de la Turquie, datée du 8/6/84
							Trois membres de l'équipage tués, deux légèrement blessés; bâtiment remorqué jusqu'à Bouchir, puis jusqu'à Dubai pour réparations	b) OMI
6/6/84	Agathon	Non précisé	Non précisé	Grèce	Grèce	Dans le port de Bassora (Iraq)	Touché lors du bombardement de Bassora par les forces iraniennes; pas de morts; le bâtiment n'aurait été que légèrement endommagé	Lettre de la Grèce, datée du 14/6/84
6/6/84	Dashaki	Vraquier	14 334 tonneaux	Non précisé	Libéria	A 4 milles du champ pétrolier de Sic, au large de l'île Lavan; lat. 26°04'12 N, long 53°32'18 E; à 16 heures environ TU	Il aurait heurté une mine, ce qui aurait causé une explosion et un incendie dans la chambre des machines; abandonné par le gros de l'équipage; remorqué jusqu'à Jebel Ali; chambre des machines principale et cale No 6 inondées	OMI

/...

Annexe I (suite)

DATE DE L'INCIDENT	NOM DU BATIMENT	TYPE	TONNAGE	NATIONALITE DU PROPRIETAIRE	PAVILLON D'IMMATRICULATION	LIEU ET HEURE DE L'INCIDENT	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	SOURCE D'INFORMATION
10/6/84	Kazimah	Pétrolier	290 000 tonneaux	Koweït	Koweït	Se trouvait à l'entrée du Golfe, en route vers Koweït; lat. 26°16' N; long. 52°44' E; à à 13 h 55 (heure locale)	Atteint par un missile; incendie des citernes Nos 4 et 5 rapidement maîtrisé; a jeté l'ancre au large du Bahreïn, puis a poursuivi sa route vers Koweït Attaqué par l'aviation iranienne [source a)]	a) Lettre du Koweït, datée du 11/6/84 b) OMI
24/6/84	Alexandre le Grand	Pétrolier	325 645 tonneaux	Grèce	Grèce	A 35 milles au sud de l'île de Kharg	Attaqué par un avion iraquien [sources a) et b)] Pas de victimes; citerne No 5 à bâbord légèrement endommagée	a) Lettre de la Grèce, datée du 29/6/84 b) OMI
27/6/84	Tiburon	Pétrolier	260 000 tonneaux	Gestionnaire : Société Suisse-Outremer, Zurich	Libéria	Au sud est de l'île de Kharg; lat. 28°27' N; long. 50°45' E; à 13 h 14 ou 13 h 15 heure locale	Aurait été attaqué par un avion iraquien [source b)] Un membre de l'équipage tué, sept disparus; dégâts limités	a) Lettre de la Suisse, datée du 3/7/84 b) OMI
1/7/84	Sitia Venture	Vraquier	15 991 tonneaux	Non précisé	Panama	Non précisé	Alors que le convoi dont le navire faisait partie faisait route de Bouchir à Bandar Khomeini, il a été attaqué par des des avions iraquiens; le convoi s'est disloqué et, au moment où le vraquier Al Kabeer passait le Sita Venture, il s'est produit une collision. Les deux bâtiments ont échoué dans la zone de Khor Musa. Remis à flot, ils sont arrivés à Bandar Khomeini)	OMI

/...

Annexe I (suite)

DATE DE L'INCIDENT	NOM DU BATIMENT	TYPE	TONNAGE	NATIONALITE DU PROPRIETAIRE	PAVILLON D'IMMATRICULATION	LIEU ET HEURE DE L'INCIDENT	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	SOURCE D'INFORMATION
1/7/84	Al Kabeer	Vraquier	16 575 tonneaux	Non précisé	Panama	Non précisé	Voir Sitia Venture; l'Al Kabeer est aussi entré en collision le même jour avec le vraquier Al Tahir et avec le Five Oaks à Khor Musa	OMI
1/7/84	Erne	Vraquier	15 178 tonneaux	Non précisé	Panama	Non précisé	A échoué à l'entrée du chenal de Bandar Khomeini (vraisemblablement à la suite d'une attaque aérienne de l'Iraq); aurait par la suite été remorqué vers Bouchir	b) OMI
1/7/84	Won Jin	Cargo	6 164 tonneaux	Non précisé	République de Corée	En route vers Bandar Khomeini	Endommagé par un missile; quatre victimes; équipage contraint à abandonner le bâtiment; cargaison - acier de construction	OMI
1/7/84	Alexandra Dyo	Vraquier	23 924 tonneaux	Grèce	Grèce	En route vers Bandar Khomeini	Attaqué par un avion iraquien [source a)] quatre hommes d'équipage tués; un officier grièvement blessé; le bateau a coulé	a) Lettre de la Grèce, datée du 6/7/84 b) OMI
5/7/84	Primrose	Pétrolier	276 424 tonneaux	Affrêté par la société japonaise Japan Lines	Libéria	Se dirigeant vers le détroit d'Hormuz; coordonnées : lat. 26°11' N; long. 53°06' E; au sud de l'Île Lavan (Iran), à 9 h 30 TU	Frappé par deux missiles lancés d'un avion non identifié; pas de victimes; chaudière principale endommagée; a poursuivi lentement sa route vers Hormuz	a) Lettre du Japon, datée du 20/7/84 b) OMI
7/7/84	Ibn Shaheed	Navire civil	Non précisé	Koweït	Koweït	Aux approches du détroit d'Hormuz; en en route vers des ports du Koweït et de l'Arabie saoudite; à 1 heure TU	Intercepté par un navire de guerre iranien; abordé; cargaison inspectée; ordre lui a été donné de se diriger vers le port iranien de Bandar Abbas; autorisation de repartir accordée à 16 h 50 TU, le 7/7/84	Lettre du Koweït, datée du 10/7/84

/...

Annexe I (suite)

DATE DE L'INCIDENT	NOM DU BATIMENT	TYPE	TONNAGE	NATIONALITE DU PROPRIETAIRE	PAVILLON D'IMMATRICULATION	LIEU ET HEURE DE L'INCIDENT	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	SOURCE D'INFORMATION
10/7/84	British Renown	Pétrolier	133 035 tonneaux	Royaume-Uni	Royaume-Uni	Lat. 26°31' N; long. 52°04' E; approximativement au nord-est du Bahreïn; aux environs de 12 heures TU	Atteint par deux missiles air-surface; dégâts légers; pas de victimes	a) Lettre du Royaume-Uni, datée du 4/10/84
							Apparemment attaqué par l'aviation iranienne [source a)]; a pousuivi sa route vers Koweït	b) OMI
7/8/84	Friendship L.	Pétrolier	122 945 tonneaux	Non précisé	Libéria	A 24 milles au sud-est de l'île de Kharg; lat. 28°43' N; long. 50°27' E; vers 5 h 30, heure locale	Bâtiment atteint par un missile; pas de morts; l'incendie déclenché dans la chambre des machines a été rapidement maîtrisé; le bâtiment a poursuivi sa route; mis en réparation le 13 août (lat. 25°20' N; long. 56°50' E)	OMI
12/8/84	Cebu	Vraquier	22 708 tonneaux	Non précisé	Singapour	Amarré au wharf 14, à Bandar Khomeini	Explosion dans la chambre des machines; incendie maîtrisé mais la chaleur qui régnait sur les ponts a contraint l'équipage à quitter le bâtiment; cause inconnue, mais le capitaine pense qu'une mine a explosé	OMI
15/8/84	Johar	Pétrolier	43 430 tonneaux	Non précisé	Pakistan	Près de Shah Allum, à 32 milles au large du Bahreïn	Frappé par deux missiles tirés d'un avion non identifié; les missiles ont explosé dans l'eau près de la poupe; pas de dégâts	OMI
18/8/84	Endeavour	Pétrolier	43 310 tonneaux	Non précisé	Panama	A environ 70 milles à l'est de la pointe septentrionnale du Qatar; lat. 26°20' N; long. 52°30' E	Frappé par un missile qui a déclenché un incendie dans les citernes à tribord; pas de victimes; incendie maîtrisé; le bâtiment a fait route vers Dubaï, pour réparations	OMI

/...

Annexe I (suite)

DATE DE L'INCIDENT	NOM DU BATIMENT	TYPE	TONNAGE	NATIONALITE DU PROPRIETAIRE	PAVILLON D'IMMATRICULATION	LIEU ET HEURE DE L'INCIDENT	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	SOURCE D'INFORMATION
23/8/84	Rana	Ravitailleur	Non précisé	Non précisé	Iran	Champ pétrolier de Darius, à proximité de l'île de Kharg	Bâtiment frappé par un missile; il y aurait eu six morts, trois blessés graves et un disparu	OMI
24/8/84	Amethyst	Pétrolier	53 425 tonneaux	Non précisé	Non précisé	Au sud de l'île de Kharg; lat. 28°20' N; Long. 50°30' N; venant de l'île de Kharg, en route vers Aden; à 6 h 30 TU	Frappé par un missile; un homme d'équipage disparu; le bâtiment a pris feu et brûlé pendant 24 heures; puis il a été remorqué jusqu'à l'île Lavant	OMI
27/8/84	Cleo I	Pétrolier	35 730 tonneaux	Non précisé	Non précisé	A 70 milles au sud-est du Qatar, alors que le bâtiment faisait route de Colombo (Sri Lanka) à Ras Tanura (Arabie saoudite)	Atteint par un missile; il n'y aurait pas eu de victimes; incendie maîtrisé	OMI
11/9/84	St. Tobias	Pétrolier	254 520 tonneaux	Non précisé	Libéria	Lat. 28°25' N; long. 50°25' E; à quelque 50 milles au sud de l'île de Kharg; 8 h 30 environ heure locale	Atteint par un missile; dégâts légers; pas de blessés; le bâtiment s'est dirigé vers les Emirats arabes unis pour réparations	OMI
12/9/84	Good Wind	Cargo	11 525 tonneaux	Non précisé	Panama	Alors que le cargo passait dans le chenal de Khor Musa; vers 11 heures heure locale	Atteint par un missile iraquien	OMI
12/9/84	ADIB		19 999 tonneaux	Iran	Non précisé	Chenal de Khor Musa	Frappé par un missile	OMI
13/9/84	Seetrans 21	Ravitailleur	97 tonneaux	Non précisé	République fédérale d'Allemagne	Au sud de l'île de Kharg	Attaqué par un avion iraquien 6 morts; 5 survivants; bâtiment coulé	OMI
16/9/84	Med Heron	Pétrolier	123 597 tonneaux	Non précisé	Libéria	En route vers Ras Tanura; lat. 26°24' N; long. 52°19 E; vers 6 heures TU	Atteint par une bombe larguée d'un avion; a atteint le Bahreïn par ses propres moyens	OMI

Annexe I (suite)

DATE DE L'INCIDENT	NOM DU BATIMENT	TYPE	TONNAGE	NATIONALITE DU PROPRIETAIRE	PAVILLON D'IMMATRICULATION	LIEU ET HEURE DE L'INCIDENT	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	SOURCE D'INFORMATION
16/9/84	Royal Colombo	Pétrolier	126 998 tonneaux	Non précisé	Sri Lanka	A 60 milles au sud de l'île Lavan; parti de Ras Tanura à destination de Sri Lanka; 6 h 56 TU	Atteint par un missile aérien; pas de victimes; a poursuivi sa route vers Bahrëin par ses propres moyens	OMI
8/10/84	World Night	Pétrolier	258 437 tonneaux	Hong Kong	Libéria	Lat. 28°30' N; long. 50°25' E; à quelque 40 milles au sud de l'île de Kharg; vers 8 h 20 TU	Apparemment attaqué par l'aviation iraquienne; atteint par un missile air-surface. Un incendie s'est déclaré, qui a causé de sérieux dégâts [source a)]	a) Lettre du Royaume-Uni, datée du 4/12/84
							6 hommes d'équipage tués sur le coup, 3 autres morts plus tard des suites de leurs blessures	b) OMI
11/10/84	Jag Pari	Pétrolier	29 139 tonneaux	Non précisé	Inde	A 60 milles au nord de Bahreïn	Le bâtiment a été atteint par une bombe larguée d'un avion non identifié; un homme d'équipage légèrement blessé	OMI
12/10/84	Gaz Fontain	Pétrolier	29 451 tonneaux	Non précisé	Panama	Lat. 26°05' N; long. 55°50' E; vers 10 heures heure locale	Bâtiment atteint par des missiles	OMI
12/10/84	Sivand	Pétrolier	218 587 tonneaux	Non précisé	Iran	A 60 milles au sud de Kharg, près de l'île Farsi	Le bâtiment aurait été atteint par des missiles; il aurait pris feu	OMI

/...

Annexe I (suite)

DATE DE L'INCIDENT	NOM DU BATIMENT	TYPE	TONNAGE	NATIONALITE DU PROPRIETAIRE	PAVILLON D'IMMATRICULATION	LIEU ET HEURE DE L'INCIDENT	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	SOURCE D'INFORMATION
19/10/84	Pacific Protector	Batiment logistique pour les opérations de plongée	1 530 tonneaux	Hong-Kong	Panama	A l'est du Qatar, alors que le navire se rendait d'Aden à l'île de Kharg; vers 7 heures TU	Attaqué et gravement endommagé, apparemment par un appareil de l'armée de l'air iranienne [source a)]	a) Lettre du Royaume-Uni, datée du 4/12/84
							3 hommes d'équipage tués, y compris le capitaine; 3 blessés	b) OMI
3/12/84	Minotaur	Pétrolier	386 343 tonneaux	Non précisé	Non précisé	Lat. 28°35' N.; long. 50°17' E; vers 8 h 35 TU	Trois hommes d'équipage auraient été blessés	OMI
8/12/84	Tariq	Bâtiment de débarquement	Non précisé	Koweït	Non précisé	A 70 milles au nord du Qatar	Atteint par un avion iranien; pas de morts	OMI
9/12/84	B.T. Investor	Pétrolier	323 100 tonneaux	Non précisé	Non précisé	Lat. 28°14'94 N; long. 50°45'9 E; à 7 h 35 TU	Atteint par un missile; pas de morts	OMI
15/12/84 et 17/12//84	Ninemia	Pétrolier	240 830 tonneaux	Grèce	Non précisé	En route vers l'île de Kharg	Atteint deux fois aux dates indiquées; deux hommes d'équipage tués	OMI
17/12/84	Aegis Cosmic	Cargo	12 498 tonneaux	Propriété de l'entreprise grecque Aegis Shipping	Non précisé	Lat. 27°36' N; long. 50°35' E; 11 h 42 TU	Atteint par un missile	OMI

/...

Annexe II

PARTIES PRINCIPALES DES REPONSES RECUES D'AUTRES GOUVERNEMENTS QUE CEUX DES ETATS MENTIONNES A L'ANNEXE I

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

[Original : français]

[12 juin 1984]

1. Fidèle à sa politique étrangère de coexistence pacifique avec tous les pays, sans distinction de leurs régimes politiques, la République démocratique populaire lao estime que la liberté de navigation dans la région du Golfe, spécialement pour les navires marchands, doit être assurée conformément au droit international.

2. Il importe que les deux belligérants respectent cette liberté de navigation et s'abstiennent de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à la sécurité des navires marchands en provenance ou à destination des ports de tous les pays riverains du Golfe.

3. Dans les circonstances actuelles, il est hautement nécessaire que tous les pays, plus spécialement ceux de la région du Golfe, fassent tout leur possible en vue d'amener les deux belligérants à la table de négociation et évitent toute action susceptible d'aggraver la tension existante.

4. Dans ce contexte, les grandes puissances doivent cesser de fournir des armes aux pays belligérants et non belligérants de la région afin d'éviter qu'elles soient utilisées dans le conflit. Sinon cela pourrait susciter davantage la méfiance entre ces pays et les belligérants et contribuer alors à élargir le conflit.

ROUMANIE

[Original : anglais]

[6 juin 1984]

Le Gouvernement roumain n'a pas à signaler d'incident impliquant des navires ou des équipages roumains dans la zone du Golfe.

L'escalade du conflit oblige les bâtiments et équipages roumains à éviter la zone du Golfe, ce qui nuit aux relations économiques de notre pays avec ceux de cette région.

A notre avis, l'évolution de la situation dans le Golfe ne fait que souligner la nécessité de tout faire pour mettre un terme aux conflits en cours et pour résoudre uniquement par voie de négociation les problèmes qui se posent.

La situation dans la région ne cesse de préoccuper le Président de la République socialiste de Roumanie, M. Nicolae Ceausescu.

Dans un récent discours, le Président a dit que notre pays était particulièrement préoccupé par les événements qui se déroulent dans le Golfe et par l'extension de la guerre entre l'Iraq et l'Iran, qui risquait d'entraîner une généralisation du conflit d'intervention d'autres Etats, ce qui aurait de très graves conséquences non seulement pour les deux pays en cause et leur population, mais aussi pour le monde entier.

Le chef de l'Etat roumain a lancé un appel aux présidents de l'Iraq et de l'Iran, pour qu'ils mettent fin à toute action militaire dans le Golfe et, de manière générale, à toute action militaire et pour qu'ils s'emploient, par la négociation, à résoudre les problèmes qui séparent leurs pays.

Nous espérons que l'appel lancé aux deux chefs d'Etat sera entendu et que la raison l'emportera.